



**Compte Rendu**  
**Conseil municipal du 29 septembre 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 29 septembre 2016 à 19h00, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur René MOREAU, Maire de VEYNES.

***PROPOS PRELIMINAIRES DU MAIRE***

Monsieur le Maire apporte quelques informations aux élus.

Beaucoup de choses se passent actuellement avec la mise en œuvre de la loi NoTRE. Aujourd'hui, le périmètre de la future intercommunalité est parfaitement fixé : CCBD et CCHB seront réunies.

Le Conseil communautaire a délibéré lundi dernier : la nouvelle intercommunalité gardera sa dénomination et son siège sera à Veynes. Sa composition sera, suite à un accord local, de 43 conseillers contre 38 ressortant de l'application de la loi, dont 8 Vice-Présidents. Veynes retrouve ses 12 conseillers, le Dévoluy 4, Montmaur 2, Manteyer 2 et Aspres 4. Avec 8 Vice-Présidents, il est possible d'accueillir les collègues du Haut Buëch au sein du bureau. Pour ce qui est des compétences obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier, il y aura le développement économique et la promotion du tourisme dont la création d'OT. Pour les compétences optionnelles ou facultatives, nous disposons d'un délai d'un an pour les retravailler, elles restent au niveau intercommunal sur leurs territoires respectifs durant ce délai. Le Conseil Municipal de Veynes aura à se prononcer avant le 15 décembre.

Il est procédé à l'appel et Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

***APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU***

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le **compte-rendu de la séance du 11 juillet 2016**.

*Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

Le Maire passe à l'ordre du jour de la séance.

Il présente la première délibération inscrite à l'ordre du jour.

***Manifeste pour le renouveau de l'Etoile de Veynes***

Le Maire présente la délibération : il rappelle les menaces pesant sur les lignes ferroviaires de notre

département (seule serait maintenue la ligne vers Marseille) et informe de la démarche collective initiée par les 7 Conseils de développement des Pays visant à assurer la promotion, le maintien et le développement des services de la ligne ferroviaire des Alpes du Sud. Suite à l'établissement d'un état des lieux, à des rencontres avec élus et usagers, un manifeste a été rédigé, marquant ainsi la volonté que soit engagé un dialogue constructif avec les autorités organisatrices de transport et la SNCF.

Le Maire propose de délibérer pour soutenir ce manifeste.

Franck Gatounes : quand vous parlez de la dette de la SNCF, depuis hier, nos députés passaient au-delà des lois en l'autorisant à dépasser de 18 fois ce que la SNCF brasse chaque année.

René Moreau : prendre un territoire en otage, ça me paraît curieux et grave. S'il faut aller manifester, pour cette cause, je le ferai.

Franck Gatounes : tout ce qu'on voit dans la presse aujourd'hui, c'est aussi pour que les collectivités mettent la main au porte-monnaie.

René Moreau : il faut tout de même être vigilant car le service se réduit et se dégrade par petites touches. En tant que Maire, je ferai une lettre aux 2 Présidents de Région à ce sujet.

*La délibération est adoptée à l'unanimité - ABSTENTION: Fabienne Darini*

### ***Transformation de poste***

Suite à la mutation d'un agent technique territorial de 2ème classe, laissant ainsi un poste vacant, et compte tenu de la réussite du concours externe d'adjoint technique territorial de 1ère classe par un agent en emploi d'avenir, le Maire propose de transformer le poste vacant en poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016. Cela permet donc de pérenniser l'emploi de l'agent en emploi d'avenir.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## ***COMMISSION CULTURE SPORT TOURISME***

Le Maire cède la parole à Madame DARINI, Adjointe déléguée au Sport, Culture, Tourisme, qui présente les délibérations suivantes, relevant de sa commission.

### ***Taxe de séjour 2017***

Il est proposé de maintenir les modalités et tarifs de la taxe de séjour pour 2017.

Il est précisé qu'il appartiendra ensuite à la CCBD de délibérer sur ces tarifs pour une application en 2018.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Tarif de nuitée pour les camping-cars 2017***

Compte tenu de l'évolution de ce tarif en 2016 (de 5,50 euros à 6,00 euros), il est proposé de maintenir le tarif de 6,00 euros pour 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Renouvellement de la convention de mise à disposition d'installations sportives avec l'USV Football***

Fabienne Darini rappelle qu'une convention a été passée en octobre 2015 pour une durée de 1 an, renouvelable de façon expresse, en vue de mettre à disposition de l'USV Football le nouveau stade, ainsi que l'ancien stade, notamment pour les compétitions. Elle propose de signer une nouvelle convention tendant au renouvellement de ces mises à disposition d'équipements, et ce dans l'attente de la livraison des vestiaires qui viendront compléter et finaliser le nouvel équipement.

La convention a été légèrement modifiée par rapport à l'initiale (notamment par l'intégration de règles destinées à garantir la qualité et la pérennité du stade) et est annexée à la délibération. Cette convention est également passée pour une durée de 1 an, renouvelable, le cas échéant, par reconduction expresse.

Franck Gatounes : dans Veynes, on entend qu'il faut arroser le stade synthétique. Qu'en est il ?

Fabienne Darini : il ne sera jamais arrosé. Les billes de caoutchouc chauffent en saison estivale mais l'arrosage n'est pas très efficace face à cela (sensation de chaleur éphémère).

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Franck Gatounes : on avait eu un débat sur la notion d'avantages en nature que certaines associations ont et d'autres non. Un travail global a-t-il été fait pour comparer toutes les associations

René Moreau : ce travail a été fait il y a 2 ans. Il sera renouvelé et nous allons généraliser les déclarations des avantages en nature par les associations. On verra la subvention de la commune, et les avantages en nature de la commune.

## **COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES**

Le Maire donne la parole à Madame Jacqueline MARCELLIN, Adjointe déléguée aux affaires scolaires et sociales.

### ***Convention relative à la prise des repas confectionnés par le collège François Mitterrand***

Jacqueline Marcellin rappelle que le collège assure la confection des repas servis à la majorité des élèves scolarisés dans les écoles primaires. Le département et le collège ont proposé de signer une nouvelle convention pour l'année 2016/2017. La convention fixe les obligations de chacune des parties, et notamment celles de la commune consistant à mettre du personnel à disposition pour des tâches de production et service des repas, et entretien des locaux.

Il est proposé d'autoriser le Maire à signer les conventions postérieures pour les années scolaires suivantes, dès lors que leurs termes demeurent identiques à ceux de la convention annexée à la présente délibération.

Marie-Christine Mouraret : il n'est pas fait référence à un plafond d'enfants accueillis ? 80 c'est la jauge maximum ?

Jacqueline Marcellin : 80 enfants peuvent être accueillis par le collège

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***Cession du bien immobilier situé au 18 rue Berthelot***

René Moreau indique que la délibération est retirée, faute d'avis des domaines parvenu dans les temps. On attend donc cette évaluation des domaines. On prendra cette délibération au prochain conseil municipal.

### ***Subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école élémentaire***

Jacqueline Marcellin rappelle la subvention de 1000 euros allouée chaque année à l'école élémentaire pour l'organisation de séjours avec nuitées. Le Conseil municipal a ainsi attribué une subvention de 1000 euros par délibération du 24 mars dernier.

Suite à la demande de l'école, et compte tenu du fait qu'aucun séjour ne sera organisé en 2017, et donc que la commune ne sera pas sollicitée, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle complémentaire de 1000 euros à la coopérative.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### ***COMMISSION URBANISME CADRE DE VIE ENVIRONNEMENT***

Le Maire donne la parole à Madame Bernadette SAUDEMONT, Adjointe à l'urbanisme, au cadre de vie et à l'environnement.

#### ***Subventions Façades / Toitures / Vitrines***

Bernadette Saudemont rappelle le dispositif des subventions Façades / Toitures / Vitrines (règlement de 2002). Elle propose d'attribuer les subventions suivantes :

- 1679 euros à la SCI L'Heliotrope pour des travaux de façade au 16 Place de la République ;
- 3050 euros à la copropriété « 3 rue Berthelot » pour des travaux de toiture au 3 rue Berthelot ;
- 744,60 euros à Lynda Audibert pour des travaux de vitrine au 34 rue Berthelot ;
- 1426 euros à Suzanne Copin pour des travaux de toiture au 40 rue Surville ;
- 1850 euros à Ginette DHO pour des travaux de façade au 11 bd Gambetta ;
- 1850 euros à Jean-Claude Vachot pour des travaux de toiture au 5b rue des écoles.

Franck Gatounes : la notion de 6 logements ou plus pour déterminer le montant de la subvention me surprend. Il y a 6 appartements et 1 commerce dans un immeuble qui n'a pas obtenu autant.

Bernadette Saudemont : il y a d'autres paramètres qui entrent en compte. Cela a été vérifié.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Aménagement de l'avenue Cdt Dumont : programme d'enfouissement des réseaux secs avec le SyME 05***

Christian Aubert rappelle le projet d'aménagement de l'avenue Cdt Dumont, dans sa portion comprise entre le pont de Glaisette et la rue Anatole France. Cet aménagement comprend l'enfouissement des réseaux secs, que le SyME 05 réalisera. La participation de la commune pour cet enfouissement est estimée à 79860,15 euros. Il est proposé de s'engager dans cette opération pour une réalisation en 2017.

René Moreau : l'objectif est de démarrer ces travaux en septembre 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### ***Aménagement du plan d'eau des Iscles : demandes de subventions***

Bernadette Saudemont informe les conseillers municipaux du projet d'aménagement global du site du plan d'eau des Iscles, dont le coût est estimé à 3 372 558 euros. Il est proposé de solliciter les partenaires financiers pour obtenir des aides à hauteur de 1 730 000 euros.

Michel Gaignaire : est-il prévu des aménagements pour la qualité de l'eau ou de la baignade dans ce projet ? Son aspect visuel ?

Bernadette Saudemont : l'eau est de bonne qualité, elle est régulièrement contrôlée. On a fait un parallèle entre l'étude sur le marais des Iscles, dont on attend le plan de gestion qui pourrait éclairer sur les causes de cet aspect verdâtre.

René Moreau : on est face à 2 problèmes : l'eau trouble et la couleur verte de l'eau. Mais cette dernière est de bonne qualité.

Le problème de l'eau trouble : il nous faut nettoyer ce fond du plan d'eau, ce qui n'a pas été fait depuis longtemps. On s'est posé des questions sur la date de cette intervention : il serait dommage d'intervenir maintenant alors qu'un important aménagement est prévu dès l'an prochain.

Concernant l'eau verdâtre : l'eau est chaude rapidement et on le paye par des conséquences liées à la photosynthèse, etc...

*La délibération est approuvée à l'unanimité – ABSTENTIONS : MC Mouraret et F Gatounes.*

### ***Nouvelle dénomination du Chemin de la Chèvre***

Christian Aubert rappelle aux conseillers municipaux la demande de riverains de modifier le nom du chemin de la chèvre. Il est proposé de dénommer ce chemin le « chemin des acacias ».

Françoise Toiron : il y a combien de riverains ?

Marie-Christine Mouraret : pourquoi ils n'aiment pas ce nom ?

*La délibération est adoptée à la majorité – ABSTENTIONS : F Toiron - VOTE CONTRE : C Marseille, M Gaignaire et MC Mouraret.*

### ***COMMISSION FINANCES ADMINISTRATION***

Le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Paul ARTIGUES, Adjoint en charge des Finances, pour présenter les délibérations relevant de sa commission.

### ***Décision modificative n°3 – Budget de la commune***

Monsieur Moreau présente la décision modificative n°3 qui ne porte que sur la section d'investissement :

- ajout de crédits en dépenses sur l'opération travaux Variétés pour rembourser la TSA reçue pour l'équipement numérique en 2013 et au titre de l'avance de TSA pour 381 €, sur l'opération voirie pour des aménagements prévus sur la route de Gap (marquages, signalisation verticale, déplacement du panneau d'agglomération, réalisation d'accotements, etc.) pour 42 000 €, et sur l'opération Travaux aux écoles pour 1220 €.

- ajout de crédits en recettes au titre de subventions obtenues pour l'accessibilité des bâtiments communaux pour 17059 €, pour l'acquisition de la grange des Paroires pour 4200 €, pour les aménagements de sécurité de voirie pour 21348 € et pour la réalisation du Bd Gambetta pour 45351 €.

Pour équilibrer, il est proposé de retirer 44 357 € sur l'emprunt.

La DM s'équilibre à 43 601 €.

*La décision modificative est approuvée à l'unanimité – ABSTENTIONS : MC Mouraret et F Gatounes.*

### ***Décision modificative n°3 – Budget de l'eau***

Jean-Paul Artigues présente la décision modificative : il s'agit de corriger une écriture faite pour le

remboursement d'un trop-perçu de DETR sur l'avenue Picasso au détriment de la commune.

*La décision modificative est approuvée à l'unanimité – ABSTENTIONS : MC Mouraret et F Gatounes.*

***Décision modificative n°3 – Budget de l'assainissement***

Jean-Paul Artigues présente la décision modificative : il s'agit de corriger une écriture faite pour le remboursement d'un trop-perçu de DETR sur l'avenue Picasso au détriment de la commune.

*La décision modificative est approuvée à l'unanimité – ABSTENTIONS : MC Mouraret et F Gatounes.*

***Participation aux charges de fonctionnement de l'école d'Aspres sur Buëch***

Jean-Paul Artigues rappelle la règle de la répartition des charges de fonctionnement des écoles. L'école d'Aspres accueille 5 enfants de Veynes et demande une participation de Veynes pour 3810 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Répartition des charges de fonctionnement des écoles accueillant des enfants de plusieurs communes***

Jean-Paul Artigues présente la délibération : il propose de répartir les frais de fonctionnement des écoles 2015/2016 entre les différentes communes concernées, en fonction du nombre d'enfants de chacune. Le coût se porte à 350 948 euros, répartis entre plusieurs communes.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Répartition des frais de fonctionnement de la cantine scolaire accueillant des enfants de plusieurs communes***

Le Maire rappelle qu'un accord avait été trouvé avec quasiment toutes les communes pour appliquer le tarif de Veynes aux familles résidant sur leur territoire ; en contrepartie, la commune en question s'engage à participer au déficit connu sur ce service de cantine scolaire, à hauteur de 50 %.

Jean-Paul Artigues présente la répartition proposée.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Répartition des frais de fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires accueillant des enfants de plusieurs communes***

Jean-Paul Artigues propose la répartition des frais liés à l'organisation des NAP sur l'année 2015/2016.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Reversement de recettes au Centre communal d'action sociale***

Jean-Paul Artigues rappelle aux conseillers municipaux le legs effectué par Monsieur Jean Damien. A ce titre, la commune bénéficie des produits de contrats d'assurance-vie des époux DAMIEN, dont il est proposé le reversement au profit du CCAS compte tenu des dernières volontés du défunt.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

***Délibération fiscale :***

René Moreau indique que cette délibération est retirée sur les conseils de la DDFiP (notamment compte tenu du transfert de la compétence économique à la CCBD).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.